

Encadrer le vol en soufflerie 3D

RS7544 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	335
Formacode(s)	15436, 15420
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	01/04/2026
Date d'échéance	01/04/2031

Certificateur(s)

ORGANISME CERTIFICATEUR DE LA BRANCHE DU SPORT OC SPORT · SIRET : 89111513100015
CPNEF Sport

Partenaires habilités

4 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 4 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
AEROKART	44009046200027	Former et organiser l'évaluation
FLYINLYON	80144015700023	Former et organiser l'évaluation
IFLY PARIS	75342000900023	Former et organiser l'évaluation
WEEMBI	79214596300023	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification "Encadrer le vol en soufflerie 3D", permet aux moniteurs en exercice, avec un profil sportif compétiteur, handisport ou compétiteur de haut niveau, de conduire des séances d'apprentissage dans une perspective de progression sportives pour les futures générations de pratiquants ayant une vocation pour la pratique de l'activité à haute vitesse et lors de rencontres sportives des activités de vol en soufflerie 3D.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- S'impliquer dans un environnement sportif en identifiant les acteurs sportifs directs afin d'inscrire le pratiquant dans une démarche optimale de sa pratique
- S'engager dans une démarche stratégique de partenariat en mobilisant les outils adéquats afin de développer des ressources financières pérennes.
- Communiquer avec les différents acteurs d'une rencontre sportive afin d'instaurer et de favoriser un environnement propice à la pratique du vol en soufflerie à haute vitesse et en 3 dimension
- Concevoir un cycle de séances d'apprentissage dans une perspective de progression sportive des activités de vol en soufflerie 3D en se munissant des ressources humaines et matérielles afin de permettre l'évolution du sportif ou du groupe
- Conduire une séance d'apprentissage dans une perspective de progression sportive, des activités de vol en soufflerie 3D spécifique par son environnement particulier en prévenant les risques liés à la pratique du sportif y compris le sportif en situation de handicap afin de réaliser les objectifs préalablement établis
- Accompagner un sportif autour d'une rencontre sportive de vol en soufflerie 3D en gérant les aspects logistiques et en prenant des décisions adaptées en vue de favoriser la réussite de ce dernier

Secteur d'activité et type d'emploi

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Conformément aux dispositions de l'article L. 212-1, la certification professionnelle permettant d'encadrer une activité physique ou sportive contre rémunération doit garantir la compétence de son titulaire en matière de sécurité et être enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Ainsi, au regard du Code du Sport (Art. L.212-1 et R.212-1) en matière d'encadrement rémunéré des activités physiques ou sportives, la certification Encadrer le vol en soufflerie 3D vient compléter les prérogatives de la certification du CQP Moniteur de vol à plat en soufflerie inscrite au RNCP dans la discipline concernée.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

- Être titulaire du CQP Moniteur de vol à plat en soufflerie (MVPS)
- Avoir participé soit à la dernière ou à l'avant dernière édition du championnat de France en soufflerie ; soit à la dernière ou avant dernière édition d'une compétition internationale en soufflerie, dans la catégorie experte, quelle que soit la discipline. Le candidat présentera une feuille de score officielle où son nom apparaît ou une attestation de l'organisateur de la compétition, ou une attestation fédérale de sa participation.

Le candidat devra répondre à la totalité des exigences d'entrée en formation mentionnées dans le règlement de la certification.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

La CPNEF Sport ou l'OC Sport désignent les représentants des salariés et des employeurs d'organisation représentatives dans la branche du sport après publication de l'arrêté de représentativité des organisations syndicales et patronales dans la branche du sport. Ils sont éligibles à ce titre de siéger au sein des jurys pléniers de la Certification.

Les jurys pléniers sont composés de trois personnes ainsi réparties :

- Un représentant des salariés désigné par la CPNEF Sport ou par l'OC Sport,
- Un représentant des employeurs désigné par la CPNEF Sport ou par l'OC Sport,
- Un représentant du délégataire.

Le représentant du délégataire ne doit pas être intervenu à quelque titre que ce soit auprès des candidats (responsable pédagogique de la session, évaluateur, formateur...).

Le jury plénier ne peut valablement délibérer que si l'ensemble des trois membres est présent. Cette condition constitue le quorum.

Un représentant de l'organisme de formation de la session concernée pourra être invité et entendu par le jury plénier. Ce représentant n'aura pas droit de vote et ne participera pas au délibéré du jury plénier.

Base légale

Date de décision	01/04/2026
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	01/04/2031
Date de dernière délivrance possible	01/10/2031

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7544/>